

COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LIEUX**COMPTE RENDU de la visite préalable à l'enquête publique
relative à la DUP et l'enquête parcellaire
pour l'aménagement de la ZAC du Liffré à Lamballe**

Conformément aux prescriptions concernant la mission d'enquête publique et aux attributions du commissaire enquêteur, Monsieur Bruno Gougeon, désigné par décision n° E17000194/35 du 08 juin 2017 du Président du Tribunal Administratif de Rennes, a effectué le 07 septembre 2017 sur le territoire de la ville de Lamballe la visite préalable ayant pour objet la connaissance des lieux et le contrôle de la publicité.

1. VISITE DES LIEUX

Sous la conduite de M Gerardin, Directeur de l'aménagement de « Lamballe Terre et Mer » et de Mme Guillaume, son adjointe, le commissaire enquêteur a effectué une visite complète des lieux qui a permis de reconnaître la zone concernée et son environnement.

2. PUBLICITE DE L'ENQUETE**2.1. Affichage :**

Il est réalisé par affiches jaunes au format A2. L'avis d'enquête est collé sur la porte d'entrée de la Mairie.

L'affichage était présent sur 3 points autour du site. Le contrôle de l'affichage a été réalisé par un huissier. Les justificatifs sont dans le dossier d'enquête.

Lors de sa visite des lieux, le commissaire enquêteur a suggéré d'augmenter le nombre de panneaux, ce qui a été réalisé. (6 points d'affichage)

2.2. Avis dans la presse :

Journal « OUEST FRANCE 35 » en annonces légales, édition du 28 août 2017.

Journal « LE TELEGRAMME » édition du 28 août 2017.

2.3. Autres moyens de publicité :

L'avis d'enquête a été publié sur le site Internet de la Préfecture (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>)

Le dossier est consultable sur ce site ainsi que sur un poste informatique situé en Mairie de Lamballe.

Les observations sont déposables sur les registres en Mairie et par internet sur l'adresse : pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr. Les observations déposées sur ce site sont consultables sur le site de la préfecture.

Cette visite détaillée a permis de visualiser sur le terrain :

- L'ensemble de la zone, la zone humide, le ruisseau de la Guévière, les pâturages et les haies bocagères.
- Le relief de la zone dans sa partie sud, ainsi que les zones 1AUh11bis (n° 113) et 1AUh12 (n°107). Ces deux zones proches sont dans l'étude sur le choix du site.
- Le centre commercial, ses abords, ses accès et le site de la future extension.
- Les rues autour du site, en particulier la rue de la Mouëxigné, les futurs accès à la ZAC, les emplacements des futurs giratoires.
- Le site de l'ancienne gendarmerie, le centre technique municipal, la salle des fêtes et les entreprises au nord du site.
- Les parcelles objet de l'enquête parcellaire.

Le 07 septembre 2017, Le commissaire enquêteur.

